



ADHÉRENT SALARIÉ DE LA CFDT AUJOURD'HUI, ADHÉRENT DE LA CFDT RETRAITÉS DEMAIN

Cest lors du congrès de la Fédération Chimie Énergie, qui s'est tenu à Saint-Malo du 21 au 24 juin 2016, que l'Union fédérale des Retraités (UFR) a rappelé, dans sa déclaration, l'importance du transfert des adhérents salariés vers la CFDT Retraités.

Forte du succès qu'elle a rencontré – entre autres, grâce à son stand –, et à l'intérêt de nombreux délégués salariés qui ont eu plaisir à échanger avec les représentants présents, l'UFR a décidé de continuer sa campagne de Développement et de fidélisation.

Pour la Confédération, le pas est déjà franchi. La CFDT Retraités est bien dans la CFDT, et elle y est reconnue comme une fédération à part entière.

Aujourd'hui, nous sommes 15 millions de retraités, et nous serons 24 millions à l'horizon 2060.

C'est pour cela qu'un syndicalisme Retraités est indispensable, car qui mieux que les retraités peuvent défendre les problèmes des retraités, les droits à la protection sociale, la prise en charge de la maladie, de la retraite, du pouvoir d'achat, de la perte d'autonomie, et qui mieux que les retraités se soucient de la solidarité intergénérationnelle, qui est un combat commun à conduire en société.

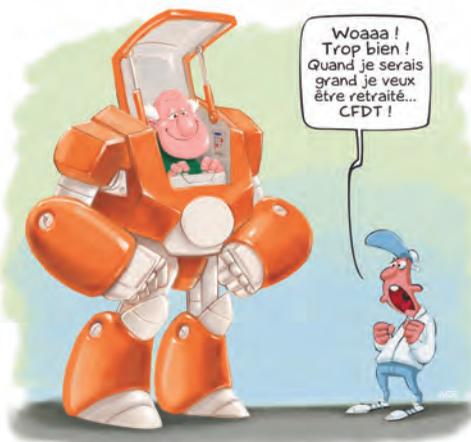
Le syndicalisme Retraités, c'est aussi rester à l'écoute de la CFDT grâce à un accès à la presse syndicale confédérale et spécialisée grâce au supplément Fil bleu.

Déjà, au congrès confédéral, à Marseille, une motion avait été votée, invitant les syndicats de salariés à travailler avec les retraités à la continuité de l'adhésion. A savoir que l'adhésion pour les retraités, c'est une cotisation

en baisse, puisque celle-ci passe de 0,75% (salaire) à 0,5% (pension).

Le constat qui en est ressorti est qu'il est difficile de fidéliser nos adhérents salariés quand ils partent à la retraite, et ce pour de multiples raisons.

Le simple transfert administratif vers les unions territoriales des retraités (UTR) reste primordial.



Des protocoles sont passés entre les unions régionales des retraités (URR) et les unions régionales interprofessionnelles (URI), entre les UTR et les syndicats de salariés. Il faut poursuivre dans cette voie.

L'article 2 du protocole tripartite signé en 2011 entre la Confédération, l'Union confédérale des retraités (UCR) et la Fédération Chimie Énergie stipule que :

« L'UFR Chimie Énergie CFDT est membre de l'UCR conformément aux statuts confédéraux ainsi qu'à ceux de l'UCR Retraités CFDT. La Fédération Chimie Énergie CFDT engage chacun des syndicats à effectuer le transfert de la section syndicale des salariés vers la SSR de tout adhérent lors de son dé-

part à la retraite. Pour les adhérents prélevés automatiquement, le transfert se fait par PAC glissant. »

Les sections syndicales des retraités (SSR) sont membres des UTR couvrant leur territoire. Elles incitent leurs militants à s'y investir. L'UTR est la structure politique de l'UCR.

Le développement du syndicalisme retraité est un enjeu vital pour toute la CFDT. Le passage à la retraite est une étape importante. Il est d'autant mieux réussi qu'il est préparé et accompagné. C'est pourquoi la syndicalisation des retraités est aussi l'affaire des syndicats de salariés, en particulier lorsqu'il y a une UFR.

Dans son Guide de Développement, la Fédération Chimie Énergie CFDT publie une fiche consacrée à l'adhésion et au passage à la retraite.

D'autre part, la Confédération a mis à disposition des URI un module de formation « Adhérents CFDT bientôt à la retraite ». Celui-ci est destiné à tous les adhérents salariés proches de la retraite.

Afin que le transfert vers l'UTR et la SSR puisse avoir lieu et se passe au mieux, il faut que chaque syndicat transmette systématiquement au responsable des syndicats Retraités les informations des prochains départs à la retraite des adhérents.

Les adhérents salariés de la FCE-CFDT sont les retraités de demain. Ensemble faisons en sorte qu'ils soient également les adhérents retraités de la FCE-CFDT.

L'UFR va entamer une campagne de rencontre des syndicats de salariés. Celle-ci débutera avec l'envoi à chaque secrétaire de syndicat d'un courrier personnalisé. •